

# **DRC 4732 - Droit international et comparé de la vie privée et des données personnelles**

**Céline Castets-Renard**  
Hiver

## **Description du cours**

Ce cours porte sur la protection des données personnelles et de la vie privée.

Seront abordés les principaux enjeux sociaux, économiques, éthiques et légaux de la protection de la vie privée et des données personnelles dans une perspective de droit international et comparé, essentiellement droit canadien, européen et états-unien.

L'Europe, le Canada et les États-Unis ont des définitions différentes de ces concepts, ce qui fera l'objet d'une présentation et explication des textes et de la jurisprudence dans une perspective comparative.

Seront aussi tout particulièrement expliqués les enjeux de la protection de ces données dans un environnement numérique. Les modèles économiques des plateformes (Google, Amazon) et réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) reposant sur la collecte de données personnelles seront exposés et feront l'objet de critiques et débats qui s'inscriront dans l'actualité.

Certaines technologies (ex. la reconnaissance faciale) ou usages (ex. police prédictive, santé, voitures autonomes), ainsi que contexte (ex. collecte des données de santé en période de pandémie), pourront être choisis pour illustrer les enjeux sociaux et juridiques.

Est attendue une attitude engagée et participative des étudiant(e)s, de façon à nourrir les débats qui seront soulevés à chaque cours. Les débats seront alimentés par la lecture de textes et la présentation de l'actualité qui offre régulièrement des cas d'atteinte à la vie privée et à la protection des données personnelles.

## **Objectif du cours**

Ce cours s'adresse tant aux étudiant(e)s souhaitant avoir une compréhension générale des principaux enjeux de la protection de la vie privée ainsi qu'à ceux désireux d'embrasser une carrière spécialisée en droit des technologies/propriété intellectuelle (IT/IP) dans une perspective pratique ou académique.

Ce cours intéressera aussi les étudiants voulant approfondir des enjeux de protection de la personne et des questions de droit constitutionnel.

À l'issue du cours, les étudiants devraient connaître les enjeux, les principales règles et les textes applicables à la protection des données personnelles et vie privée au Canada, aux États-Unis et en Europe.

Ils devraient aussi être capables de comprendre et expliquer les enjeux de protection des données personnelles dans l'environnement numérique.

## Méthode d'enseignement

Plusieurs méthodes d'enseignement seront mêlées, suivant une présentation magistrale, afin d'exposer clairement le droit applicable, mais aussi des lectures avant le cours pour faciliter la compréhension des principaux enjeux et nourrir les débats.

Des activités seront aussi proposées aux étudiants pour encourager la participation active par différents moyens :

- présentation d'actualités liés à l'enseignement (en ligne ou en présentiel)
- participation à des activités comme des QCM ou forum de discussion (en ligne)
- présentation d'un exposé seul ou en groupe (en ligne ou en présentiel)
- formation à l'apprentissage par la recherche sera également mise en œuvre via un travail final à remettre sous supervision.

### Remarque : Information Covid-19

Étant donné l'incertitude sur le fait de pouvoir être physiquement présents sur le campus à l'hiver 2021, il est possible que le cours ne puisse être donnée en présentiel mais seulement à distance. Dans ce cas, les activités seront ajustées en fonction de cette réalité matérielle.

## Méthode d'évaluation

L'évaluation des étudiant(e)s se fera sur la base de la participation en classe par les lectures et contributions aux débats. Elle se traduira ensuite par la présentation d'actualités en lien avec le cours. Elle sera également liée à un projet individuel de groupe (exposé théorique). Enfin, elle se finalisera par la rédaction d'un travail de recherche d'une douzaine de pages.

L'évaluation sera répartie de la manière suivante :

- Participation en classe : 15%
- Présentation des actualités : 15%
- Travail individuel ou en groupe (exposé) : 30%
- Travail de recherche final (environ 12 pages, interligne 1) : 40%

### Remarque : Information Covid-19

Les méthodes d'évaluation ici présentées tiennent compte du fait que le cours pourrait être donné à distance ou en présentiel. Quelle que soit la situation, aucun changement ne sera apporté ni sur les méthodes ni sur le pourcentage.

## Principaux instruments de travail

- Droits fondamentaux : droit à la protection de la vie privée et autres droits fondamentaux protégés par la législation sur la protection des données personnelles
- Droit canadien : constitution, charte canadienne des droits et libertés, lois fédérales (PIPEDA, *Privacy Act*) et provinciales sur la protection des données personnelles, décisions de jurisprudence

- Textes du droit de l'Union européenne sur la protection des données personnelles (règlement européen de protection des données personnelles dit RGPD), décisions de la cour de justice de l'Union européenne
- Droit américain : constitution (1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> amendements), lois fédérales et étatiques sur la protection des données personnelles, droit sectoriel, décisions de la Cour suprême des États-Unis
- Réflexions sur une réglementation internationale plus large
- Doctrine US, canadienne et européenne sur la *privacy* et la protection des données personnelles (en français et en anglais)